



Publié le 14/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

OJ N° 025 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Littoral et Milieux naturels. SAGE Adour aval. Avenant à la convention de partenariat entre l'Institution Adour et la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Date de la convocation : 6 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ALDANA-DOUAT Eneko ; ALZURI Emmanuel ; AROSTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°2) ; BACH Fabrice-Sébastien (à compter de l'OJ N°5) ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno (à compter de l'OJ N°11) ; CARRIQUE Renée ; CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°2) ; CHAZOUILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°5) ; CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°4) ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°6) ; FONTAINE Arnaud ; GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°2) ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien (à compter de l'OJ N°2) ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACOSTE Xavier (à compter de l'OJ N°5) ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MASSONDO Charles ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SERVAIS Florence ; UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°5).

ABSENTS OU EXCUSES :

ALLEMAN Olivier ; ARAMENDI Philippe ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; CASCINO Maud ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; ETXELEKU Peio ; FOURNIER Jean-Louis ; LACASSAGNE Alain ; LAUQUÉ Christine ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; QUIHILLALT Pierre ; SANSEBRO Thierry.

PROCURATIONS :

ALLEMAN Olivier à ERREMUNDEGUY Joseba ; CASCINO Maud à AROSTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°2) ; LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence ; LAUQUÉ Christine à MILLET-BARBÉ Christian ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie à DARRICARRERE Raymond.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

**OJ N° 025 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Littoral et Milieux naturels.
SAGE Adour aval. Avenant à la convention de partenariat entre l'Institution Adour et la
Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI

Mes chers collègues,

Les documents constituant le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Adour aval ont été validés en Commission Locale de l'Eau le 15 janvier 2020. Les partenaires publics associés ont été consultés dans le courant de l'année 2020. L'enquête publique relative à ce projet a été réalisée du 6 septembre au 6 octobre 2021 et l'arrêté préfectoral de validation du SAGE Adour aval devrait intervenir en début d'année 2022.

La finalisation du SAGE Adour aval suppose la poursuite du partenariat entre l'Institution Adour et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre concernés. Il est donc proposé de prolonger, jusqu'en juin 2022, la durée de la convention initiale de partenariat politique, technique et financier.

Sur la base de la clé de répartition financière de l'opération reconduite entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Institution Adour et les cinq EPCI du périmètre du SAGE, le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération s'élève à 13 009 € pour la période de janvier 2021 à juin 2022.

Le plan de financement et les missions sont détaillés dans l'avenant à la convention de partenariat joint en annexe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Conclure les contrats, conventions, chartes de partenariat avec divers organismes (y compris collectivités et établissements publics) dans le cadre des politiques communautaires, les avenants aux contrats existants et décider de toutes résiliations » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat pour l'élaboration du SAGE Adour aval ci-annexé et portant sur la période de janvier 2021 à juin 2022 ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer, ainsi que tout acte afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.